

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 78

AMENDEMENT

présenté par

M. Lenormand, M. Bataille, M. Favennec-Bécot, M. Castellani, M. de Courson, Mme Létard, M. Mathiasin, Mme de Pélichy, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, Mme Abadie-Amiel, Mme Sanquer, M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« Elle réaffirme la priorité accordée à la protection des territoires ultramarins dans la stratégie de défense, au regard de l'évolution du contexte géostratégique et de leur exposition croissante aux menaces hybrides. Elle prévoit, à ce titre, le renforcement des capacités de surveillance et d'intervention des forces de souveraineté, l'adaptation des dispositifs aux spécificités de chaque zone ainsi que le développement des infrastructures nécessaires à la protection des populations, à l'intégrité des espaces maritimes et à la sécurisation des ressources stratégiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger une lacune majeure de l'actualisation de la programmation militaire en réaffirmant explicitement la place des territoires ultramarins dans la stratégie de défense nationale. Alors même que la France dispose, grâce à ses outre-mer, de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) mondiale et d'une présence stratégique dans l'ensemble des grands bassins géopolitiques, les territoires ultramarins ne sont jamais mentionnés ou identifiés comme une priorité dans ce projet de loi.

Dans un contexte marqué par la montée des menaces hybrides, l'actualisation de la revue nationale stratégique (RNS) de 2025 a pourtant rappelé l'importance pour la France de réaffirmer mais aussi d'accélérer les moyens engagés pour la protection des citoyens ultramarins. Les outre-mer ne

peuvent pas rester un angle mort de ce projet de loi. En cohérence avec la RNS, cette actualisation doit se décliner concrètement : renforcement des capacités de surveillance et d'intervention, adaptation des dispositifs aux réalités régionales et modernisation des infrastructures.